

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de 10 conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil de ce jour.

Présents : M. THEROND Éric, Mme VARENNE Claudine, M. CARTERON Jacques, Mme DURAND Valérie, Mme BERLIOUX Anne Marie, M. DESFARGES Antoine, M. BELAQUES Jean Baptiste, Mme MANHES Nathalie, M. MARTINROCHE Michel, M. ANDOCHE Éric,

Absents : Mme ROUQUETTE Vanessa, M FOURY Alexandre, M. BASSET Loïc, M. DOPEUX Laurent

Pouvoir : Mme ROUQUETTE Vanessa à Mme BERLIOUX Anne Marie, M DOPEUX Laurent à M. CARTERON Jacques

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juillet 2024 à l'unanimité.

Mme DURAND Valérie a été désignée secrétaire de séance.

Les conseillers donnent leur **accord à l'unanimité**.

En préambule de la séance de conseil municipal, M. Rémi PEYRAT et Mme Pauline BRUN nous ont présenté le projet « Fruits de Dôme » porté par Mond'Arverne Communauté pour relancer la filière arboricole sur notre territoire communautaire. Ils sont à la recherche de terrains agricoles vacants pour permettre l'installation de nouveaux exploitants et relancer la production fruitière sur la Communauté de communes.

1 – ACCEPTATION REMBOURSEMENTS ASSURANCE SINISTRE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la porte de la Salle Polyvalente a fait l'objet d'un vandalisme fin décembre 2024 et qu'un devis de réparation a été réalisé pour la remplacer.

Monsieur le Maire indique que l'assurance SMACL nous a adressé **un acompte** d'un montant de 4 946,25 € en règlement de ce sinistre suite à un premier devis établi par l'Entreprise « A à Z Fermetures » d'un montant de 6 595 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à l'encaissement de cet acompte et de tout autre versement afférent.

- d'autoriser Monsieur Le Maire à encaisser le chèque d'acompte de 4 946,25 € de SMACL Assurances,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à encaisser tout autre versement complémentaire afférent à ce sinistre.

VOTE : **A l'unanimité**, par vote à main levée

2 – INTÉGRATION DES BIENS SANS MAÎTRES

Suite à la publicité des actes relatifs aux Biens Sans Maîtres, il convient de réaliser une décision modificative afin de les intégrer dans le budget communal. De ce fait, il est nécessaire de prévoir les crédits au budget pour chaque bien, avec la valeur indiquée pour chacun d'eux, par rapport aux actes authentiques administratifs.

CHAPITRE Opérations Patrimoniales	Articles	Type d'opération	Parcelles		Augmentation des Crédits
			Section	Numéro	
041	2111	Ordre terrains nus	AC	530	+ 4,50 €
041	1328	Ordre	AC	530	+ 4,50 €
041	2111	Ordre terrains nus	AE	36	+ 54,54 €
041	1328	Ordre	AE	36	+ 54,54 €
041	2111	Ordre terrains nus	ZD	32	+ 163,26 €
041	1328	Ordre	ZD	32	+ 163,26€
041	2111	Ordre terrains nus	ZD	33	+ 166,68 €
041	1328	Ordre	ZD	33	+ 166,68 €
041	2111	Ordre terrains nus	ZD	34	+ 164,52 €
041	1328	Ordre	ZD	34	+ 164,52 €
041	2111	Ordre terrains nus	ZD	35	+ 209,52 €
041	1328	Ordre	ZD	35	+ 209,52 €
041	2111	Ordre terrains nus	ZD	36	+ 180,54 €
041	1328	Ordre	ZD	36	+ 180,54 €
041	2111	Ordre terrains nus	ZD	37	+ 202,68 €
041	1328	Ordre	ZD	37	+ 202,68 €
041	2111	Ordre terrains nus	ZE	245	+ 35,64 €
041	1328	Ordre	ZE	245	+ 35,64 €

VOTE : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'augmentation des crédits sur les articles et chapitres mentionnés ci-dessus. Monsieur le Maire est chargé de faire les imputations nécessaires à l'intégration des Biens Sans Maîtres dans l'actif communal de la Commune d'Yronde et Buron.

3 - APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2025-2026 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER – DELIVRANCE ET TARIF

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante :

1 - Assiette des coupes

De finir la parcelle 1 et d'agrandir la surface de coupe à 2 200 m² par affouagiste,

2 - Points spécifiques relatifs à la délivrance

Pour les coupes délivrées (art. L 145-1 à 145-3 du code forestier), M. Le Maire rappelle que :

- par délibération, le conseil municipal de la commune d'Yronde et Buron devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de l'affouage (règlement d'affouage dont mode de partage, désignation des bénéficiaires solvables, montant des taxes d'affouages ...).
- les bois délivrés ne peuvent être utilisés que pour les besoins ruraux et domestiques des bénéficiaires qui ne peuvent en aucun cas les revendre.

1 - Tarifs et inscriptions coupes de bois

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012, la coupe affouagère est à 60 € et propose :

- de maintenir ce tarif de la coupe de bois à 60 € par affouagiste encore cette année.
- de fixer la date du 15 novembre 2025 pour la fin des inscriptions.

VOTE : A l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée décide :

- De finir la parcelle 1 et de lotir la surface de coupe entre 1 500 et 2 200 m² en fonction du nombre d'affouagistes inscrits,
- Délivre la surface de coupe entre 1 500 m² et 2 200 m² par tirage au sort,
- Fixe le délai de fin de coupe au 31 mai 2026 et de fin de sortie des bois coupés au 31 octobre 2026, après la remise du permis d'exploiter pour la délivrance,
- De maintenir le tarif de la coupe de bois à 60 € par affouagiste,
- De fixer la date du 15 novembre 2025 pour la fin des inscriptions
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

4 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VOTE : A l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide :

- de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

5 – LOCATION APPARTEMENT « 1 RUE PRINCIPALE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Madame PASSELAIGUE-LAC Gaëlle de l'appartement situé 1 Rue Principale. Cette dernière a résilié son bail le 30 Juillet 2025 pour un départ prévu au 30 octobre 2025.

Monsieur Le Maire propose de louer l'appartement à partir de 536 € pour le loyer en prenant en compte l'indice du dernier trimestre publié par l'INSEE et 67 € de charges.

Monsieur Le Maire suggère de poser un compteur divisionnaire pour permettre la facturation de l'eau et de l'assainissement à la locataire.

Le Conseil Municipal demande la réalisation d'un appel à la candidature jusqu'au 19 Octobre 2025. Le dossier de candidature devra comporter notamment :

- les 3 derniers bulletins de paie,
- le dernier avis d'imposition,
- les justificatifs d'identité du demandeur et du garant,

A l'issue des dépôts de dossiers, les adjoints se réuniront pour choisir le dossier à retenir.

VOTE : A l'unanimité, par vote à main levée :

- Donne son accord pour louer l'appartement en réalisant un appel à candidatures, avec dépôt de dossier jusqu'au 19 octobre 2025. Le loyer mensuel sera fixé à 536 € par mois. Le montant des charges mensuelles s'élèvera à 67 €.
- Autorise Monsieur Le Maire à faire le nécessaire pour poser un compteur divisionnaire,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le bail avec la personne qui sera retenue

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Mouvement de grève nationale, du 18 septembre.** Un Service Minimum a été assuré par Frédérique RIBOULET et Marie HONORÉ et a permis d'accueillir 9 enfants sur 35. Merci à elles !
- Journée citoyenne prévue le samedi 18 octobre**
- Coupure d'électricité** prévue par ENEDIS le **jeudi 30 septembre**, Croix des Gardes et La Molière.
- Rapport de dératisation**, les appâts :
 - Sont restés intacts au niveau de l'école, de la cantine et des bâtiments publics
 - 90 % ont été consommés dans l'ensemble des hameaux
- Élections Municipales :**
Les dimanches 15 et 22 mars 2026
- Travaux à lancer et/ou à réaliser avant fin du mandat :**
 - Installation d'un nouveau columbarium + jardin du souvenir
 - Mise en place des 30 KM/H
 - Travaux dans les sacristies
 - Travaux de rénovation du local associatif " la Molière "
 - Changement de la porte à la salle des fêtes
 - Refaire le parking de la chapelle de Buron
 - Changement des ampoules éclairage public
 - Maîtrise d'œuvre de l'école
 - Travaux sur le Lavoir de la Molière
 - Marquage du parking de Buron
 - Travaux de voirie à Fontcrépon

L'ordre du jour étant terminé, M. le Maire lève la séance à 22h15.

Prochain conseil municipal : 30 octobre 2025 à 19h30

Le Secrétaire,

Jacques CARTERON

Le Maire,

Éric THÉRON